

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 13 (1905)

Heft: 8

Artikel: Uruguay

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682849>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

URUGUAY

La Croix-Rouge de l'Uruguay pendant la guerre civile de 1904.

M^{me} Aurélie Ramos de Segarra, présidente de la Croix-Rouge de l'Uruguay, terminait son compte-rendu pour l'année 1902 en disant : « Heureusement, pendant l'année qui vient de s'écouler, aucune calamité publique n'a nécessité le concours de la Croix-Rouge, qui a pu se consacrer entièrement à son organisation intérieure ».

Combien elle était loin, en écrivant ces lignes, de penser que le pire des fléaux, la guerre civile, allait de nouveau mettre sa patrie en deuil et que le prochain mémoire qu'elle écrirait pour 1903 et 1904 serait un récit de guerre.

Malgré les difficultés sans nombre qu'elle a rencontrées, l'action bienfaisante de la Croix-Rouge uruguayenne s'est fait sentir jusqu'aux confins extrêmes de la République et, dans cette lutte fratricide, la plus cruelle qui ait ensanglanté ce pays, l'esprit de ses sociétaires a toujours été excellent.

Le parti nationaliste uruguayen ayant pris les armes en mars 1903, la Croix-Rouge, d'accord avec le gouvernement, mit sur pied ses ambulances, réparties en quatre sections, sous la direction technique de quatre médecins de l'Association ; elle fit un appel, par la voie de la presse, en vue d'enrôler des personnes de bonne volonté, à titre d'infirmiers, de brancardiers et d'assistants, et put ainsi obtenir un personnel complet.

Ici se place le conflit avec la Société de la Croix-Rouge argentine, qui donna lieu à l'échange de correspondances avec le Comité international.

Malgré le labeur incessant auquel a été soumise la Croix-Rouge uruguayenne pendant ces dernières années (1903 et 1904) elle s'est efforcée d'augmenter son matériel sanitaire.

Elle a fait construire entre autres une ambulance modèle appropriée aux besoins du pays ; c'est un véhicule très léger (500 kg.), suffisamment haut sur roues pour pouvoir passer les gués et pouvant être trainé par 2, 4 ou 6 chevaux, suivant la charge qu'il renferme. Treize voyageurs assis y trouvent place.

Les deux sièges intérieurs, pourvus de coussins imperméables, se démontent et se transforment en brancards pour transporter les blessés.

Le gouvernement a décidé de créer une école d'infirmiers sous la surveillance de la commission nationale de charité. Le comité central de la Croix-Rouge uruguayenne se servira de cette école, en attendant qu'elle ait installé, de son côté, l'école d'infirmiers qu'elle projette de fonder sur les mêmes bases que celle de la Croix-Rouge suisse. Dans ce but elle demandera au gouvernement que ses sociétaires puissent assister en qualité d'auditeurs aux cours de l'école gouvernementale.

La dernière guerre civile a absorbé toute l'activité de la Société, l'empêchant d'employer ses ressources à ce qui n'était pas secours immédiat aux victimes de la lutte. Elle n'a donc pas encore pu donner suite à son projet de créer un poste de secours

à l'usage des naufragés sur la côte de Maldonado.

Elle s'est bornée à envoyer à la commission un peu d'argent, du bois pour construire une baraque, des feux de bengale, des cordes, de la poudre pour le canon porte-amarres, des lanternes et du matériel sanitaire.

Pour subvenir aux besoins de la Société, le Comité central n'a pas d'autres ressources que les cotisations des sociétaires, si minimes, d'ailleurs, qu'elles suffisent à peine à couvrir les frais d'impression des documents qu'il publie.

Pour augmenter un peu ses ressources, le comité a donné des fêtes qui n'ont pas produit le résultat qu'on en espérait.

Mentionnons seulement la fête des fleurs, qui doit une grande partie de son succès à un Suisse, M. Paul Lebet (de Neuchâtel), qui remplit les fonctions de professeur de gymnastique à l'université de Montevideo et qui, à cette occasion, s'est prodigé sans vouloir accepter aucune rétribution.

COMITÉ INTERNATIONAL

La Croix-Rouge des neutres pendant la guerre russo-japonaise.

Le Comité central des associations allemandes de la Croix-Rouge a été appelé à examiner, dans sa séance du 45 mai 1905, la question de la prolongation de son intervention en Extrême-Orient, notamment du maintien des lazarets institués à Tokio et

à Kharbine, dont nous avons à plus d'une reprise déjà entretenu nos lecteurs. Malgré l'indifférence malheureusement manifestée par le public allemand pour cette entreprise et en dépit de l'approche du 1^{er} juillet, date où expire le délai de six mois pendant lequel le Comité s'était engagé envers la Russie à maintenir son action à Kharbine, il paraît impossible de suspendre actuellement cette institution humanitaire qui rend d'incontestables services à la cause des blessés. Il est décidé que tant que la situation économique le permettra, l'exploitation du lazaret sera poursuivie et qu'il sera pourvu au remplacement du Dr Brentano, chef de cet établissement, si le congé de celui-ci, qui expire le 1^{er} juillet, ne peut être prolongé.

Le lazaret installé à Kharbine est grandement apprécié. Non seulement les blessés y reçoivent un traitement approprié à leur état, mais les médecins de la Croix-Rouge y font des études scientifiques. Il est installé dans une école de commerce ainsi que dans des baraques transportables groupées tout autour. Les blessés soignés par les sœurs et bien nourris se remettent rapidement. Le chef de l'assistance volontaire russe a rendu hommage à cet établissement en le désignant dans son rapport comme étant au premier rang des institutions sanitaires en Extrême-Orient.
